



MAIRIE
PULIGNY-MONTRACHET

ARRÊTÉ MUNICIPAL N° 67-2024

Arrêté Portant réglementation : PLACE DU PASQUIER DE LA FONTAINE

Madame Le Maire de Puligny-Montrachet

VU le Code de la Voirie Routière,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n° 82_213 du 02 Mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes,

VU le Règlement Général de voirie du 17 Juin 1964 relatif à la conversation et à la surveillance des voies communales,

VU la demande reçue par mail, le 15 Avril 2024 par **Mme BURGLIN-AGOUN Laura et M. LECLERCQ Christopher** domiciliés 21 Rue de l'Abreuvoir 21190 PULIGNY-MONTRACHET afin de réaliser le vin d'honneur de leur mariage sur la Place du Pasquier de la Fontaine, **le Samedi 18 Mai 2024 entre 17h00 et 20h00**,

Afin de réaliser le vin d'honneur, sur la fontaine sur la Place du Pasquier de la Fontaine, l'accès à celle-ci doit être réglementé,

A R R Ê T E

Article 1^{er} : **Mme BURGLIN-AGOUN Laura et M. LECLERCQ Christopher** sont autorisés à occuper le domaine public afin de réaliser le vin d'honneur de leur mariage, sur la **Place du Pasquier de la Fontaine, côté graviers**.

Article 2 : L'accès doit être réglementé :

L'accès Place du Pasquier de la Fontaine, côté graviers, sera INTERDIT :

Le : **Samedi 18 Mai 2024 entre 17h00 et 20h00**

L'occupation du domaine public est autorisée

à partir du vendredi 17 Mai 2024 à 15h00 (matériel, camion frigorifique).

Article 3 : La signalisation sera mise en place et entretenue par **Mme BURGLIN-AGOUN Laura et M. LECLERCQ Christopher** domiciliés 21 Rue de l'Abreuvoir 21190 PULIGNY-MONTRACHET, demandeurs.

Article 4 : Le droit des riverains sera respecté.

Article 5 : Les trottoirs et chaussées devront être remis en état après les travaux.

Article 6 : Un exemplaire du présent arrêté sera affiché par la commune.

Article 7 : Le présent arrêté sera adressé à **Mme BURGLIN-AGOUN Laura et M. LECLERCQ Christopher** et à la Gendarmerie de NOLAY, qui seront chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'application du présent arrêté.

Fait à Puligny-Montrachet, le 17 Avril 2024.

Madame Le Maire,

2 Place du Pasquier de la Fontaine, 21190 Puligny-Montrachet

Tél. : 03 80 21 31 37 - Email : mairie.puligny-montrachet@wanadoo.fr

Alexandra PASCAL

